

Salon du tourisme et des produits locaux de Koksijde | 17 et 18 octobre 2026
Stand "Hainaut Terre De Goûts" | Modalités pratiques

Horaires : **samedi 17 octobre**, de 10h30 à 18h00, et **dimanche 18 octobre**, de 10h30 à 17h00.

Adresse : Maison communale de Koksijde (atrium et rez-de-chaussée) - Zeelaan 303, 8670 Koksijde.

Organisation : Syndicat d'initiative de la Ville de Koksijde.

Public : le salon est ouvert à tous. L'accès est libre et gratuit pendant les deux journées.

Conditions d'admission des exposants

- ✓ La participation est exclusivement ouverte aux fabricants et aux transformateurs de produits de bouche établis dans la Province de Hainaut, pour autant que leur activité corresponde à l'esprit et aux objectifs du salon ;
- ✓ L'organisation se réserve la possibilité d'écarter toute activité qui ne s'inscrirait pas suffisamment dans la thématique de l'événement ;
- ✓ Les dégustations offertes au public et la vente directe de produits à consommer sur place ou à emporter sont autorisées. La préparation et la cuisson sur place de certains aliments - notamment gaufres, crêpes, biscuits, quiches ou soupes - restent soumises à l'accord préalable de l'organisateur ;
- ✓ Chaque producteur ou exposant s'engage à être présent pendant l'intégralité des heures d'ouverture et à maintenir son emplacement en parfait état : propreté, ordre et disponibilité des documents réglementaires, notamment.

Espace mis à disposition et équipement

- ✓ Au cœur du salon, la **Province de Hainaut** réservera un espace collectif placé sous la bannière « **Hainaut Terre De Goûts** ». Hainaut Développement prendra en charge l'aménagement ainsi que l'équipement de base de cet ensemble ;
- ✓ Après examen des inscriptions, quatre producteurs pourront y être accueillis. Une partie du stand sera réservée à Hainaut Développement afin de présenter et de promouvoir ses activités ;
- ✓ Chaque producteur disposera d'un emplacement d'environ 2,5 m de façade sur 2 m de profondeur. Celui-ci comprendra une ou deux tables avec nappage vert, deux chaises et au besoin une alimentation électrique standard de 220 V, limitée à 1.500 W. Un petit éclairage d'appoint pourra être ajouté par l'exposant au besoin (*espace néanmoins très lumineux*) ;
À noter : sous réserve de confirmation, l'espace collectif ne comportera qu'une structure de fond composée de parois blanches. Aucun cloisonnement ne séparera les emplacements des différents producteurs ;
- ✓ Sous réserve de la place disponible, chaque participant pourra compléter le mobilier fourni par du (petit) matériel indispensable à son activité : petit réfrigérateur, petit électroménager, four à micro-ondes, etc. ;
Attention : les cuissons, grillades, friteuses et autres appareils chauffants comparables sont interdits. Seuls les fours à micro-ondes, les gaufriers ou appareils similaires ainsi que les plaques vitrocéramiques pourront être utilisés. Les fumées et les odeurs fortes ne sont pas autorisées, et tout raccordement au gaz est strictement prohibé.
- ✓ Les besoins en matériel et la puissance électrique nécessaire à l'activité devront obligatoirement être précisés dans le formulaire d'inscription adressé à Hainaut Développement ;
- ✓ Afin de préserver l'uniformité visuelle du stand collectif, l'installation fonctionnelle fournie à chaque producteur ne pourra pas être modifiée ou « dépareillée ». L'utilisation d'un autre nappage ou de mobilier spécialisé ne sera notamment pas admise ;

- ✓ Chaque exposant assurera la bonne gestion et l'évacuation de l'ensemble de ses déchets résiduels.

Précisions complémentaires

- ✓ Le transport jusqu'au salon et l'installation des marchandises présentées sur l'espace « Hainaut Terre De Goûts » relèvent entièrement de la responsabilité de chaque exposant ;
- ✓ Ni l'organisateur ni Hainaut Développement ne pourront être tenus responsables d'éventuels vols ou dommages survenus sur les emplacements des participants ;
- ✓ Les frais et les démarches liés à l'hébergement à Koksijde ou dans les environs pendant la durée du salon restent à la charge de chaque participant.

Installation et démontage des stands

L'installation des espaces par les producteurs est prévue selon les créneaux suivants :

- ✓ **Vendredi 16 octobre 2026**, de 13h30 à 16h00 au plus tard : acheminement de l'essentiel du matériel et aménagement général de l'emplacement mis à disposition ;
- ✓ **Samedi 17 octobre 2026**, entre 8h30 et 10h00, avant l'ouverture : installation limitée aux produits et au petit matériel. La salle ne sera plus accessible pour les aménagements volumineux.

Le démontage final ne pourra commencer qu'au terme du salon, le **dimanche 18 octobre 2026**. Il devra être effectué entre 17h30 et 19h00 au plus tard.

Attention : aucun matériel ne pourra être conservé sur place au-delà de cette échéance. Chaque emplacement devra être entièrement vidé et tous les déchets éventuels devront être emportés par l'exposant.

Inscription et conditions de participation

- ✓ **La mise à disposition de l'emplacement est gratuite** grâce au soutien financier de la Province de Hainaut. **L'inscription au moyen du formulaire joint reste toutefois obligatoire** ;
- ✓ Le nombre d'emplacements étant limité à quatre espaces, toutes les demandes ne pourront pas nécessairement être retenues ;
- ✓ **Après la clôture des demandes, fixée au 21 septembre 2026**, Hainaut Développement procédera souverainement à la sélection des participants. Les critères pris en considération pourront notamment être : l'adéquation des produits avec la thématique du salon ; la présentation de nouveautés ; une première participation ; la limitation de la concurrence entre exposants aux activités comparables ; l'ordre de réception des formulaires ;
- ✓ La décision relative à leur participation sera communiquée aux producteurs au plus tard durant la dernière semaine de septembre.

Informations complémentaires

- ✓ Le plan d'implantation et les dernières consignes pratiques seront transmis aux producteurs participants durant la semaine précédant le salon ;
- ✓ Un vaste parking souterrain est accessible à proximité pour les exposants. Ses conditions d'accès seront communiquées ultérieurement. Attention : il est réservé aux voitures et aux petites fourgonnettes, avec une hauteur maximale de 2,15 m ;
- ✓ **Contacts Hainaut Développement** - avant, pendant et après l'événement :

Michaël Hugé - Chargé de mission
boulevard Initialis 22 7000 MONS
Tél. : 065/ 34 25 82
Gsm : 0477/ 46 14 16
Courriel : michael.huge@hainaut.be

Fabian Wilmet - Chef de projet
boulevard Initialis 22 7000 MONS
Tél. : 065/ 34 26 10
Gsm : 0497/ 49 15 89
Courriel : fabian.wilmet@hainaut.be